

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Le conseil a approuvé le compte-rendu du 27 février 2023

**FINANCES****1- Vote du compte financier unique 2022 – budget général**

A l'issue de la période légale de journée complémentaire, le conseil municipal a approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022.

**2- Affectations des résultats de l'exercice 2022 – budget général**

L'assemblée délibérante a approuvé l'affectation du résultat de l'exercice proposée comme suit :

- En section de fonctionnement au R002 pour un montant de 3 221 372,93 € au budget 2023,
- En section d'investissement au R001 pour un montant de 1 486 759,20 € au budget 2023,

**3- Vote du budget primitif 2023 – budget général**

A l'issue de l'affectation des résultats de l'exercice 2022, un projet de budget primitif reprenant les sommes présentées majorées des restes à réaliser en dépenses et en recettes et ajustant les crédits 2023 aux besoins a été réalisé. Conformément aux possibilités offertes par le dispositif réglementaire, la section budgétaire de fonctionnement a été votée en suréquilibre à hauteur de 6 303 745,61 € en dépenses et 9 525 118,54 € en recettes, compte tenu des excédents antérieurs reportés. La section d'investissement a été votée à l'équilibre à hauteur de 4 266 676, 63 €.

**4- Vote du taux des impôts locaux 2023**

Le conseil municipal a fixé les taux d'imposition pour 2023, proposés avec une augmentation de 1 %.

**5- Autorisation de programme et crédits de paiement Rénovation paysagère du Parc de Beaupuy - Création**

Le projet de rénovation et de valorisation paysagère du Parc de Beaupuy nécessitant un investissement lourd qui s'étalera sur plusieurs exercices, le conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme avec crédits de paiement pour cette opération à hauteur de 550 000 € TTC.

**6- Autorisation de programme et crédits de paiement réhabilitation et extension du site de la Récré - Création**

Le projet de réhabilitation et d'extension du site de La Récré nécessitant un investissement lourd qui s'étalera sur plusieurs exercices, le conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme avec crédits de paiement pour cette opération à hauteur de 3 200 000 € TTC.

**7- Autorisation de programme et crédits de paiement – Voirie - Actualisation**

Le programme de travaux de voirie ayant été modifié, le conseil municipal a ajusté la répartition des crédits de paiement initialement prévu, sans changement du montant de l'autorisation de programme.

**8- Autorisation de programme et crédits de paiement – Rénovation de la rue de la Jolivière et du quartier de la Vènerie - Actualisation**

Le conseil municipal a fait le choix de dédier des enveloppes budgétaires pluriannuelles à des projets non susceptibles de se réaliser sur un seul exercice budgétaire. A la suite du vote du budget, il a approuvé l'actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement liés à la rénovation de la rue de la Jolivière et du quartier de la Vènerie.

## **9- Vote des tarifs municipaux 2023**

L'assemblée délibérante a fixé les tarifs municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023. Le taux directeur est de 3 à 6 % en fonction de la nature des tarifs.

## **INTERVENTION DES PRESIDENTS DE COMMISSION**

### **URBANISME**

#### **10- Vote de la signature d'une convention de mise à disposition et d'une convention de servitude avec ENEDIS pour les travaux allée de la Touche**

Les travaux allée de la touche et notamment la pose des ombrières vont nécessiter la mise en place d'un nouveau poste de transformation électrique et les réseaux qui lui sont associés sur des parcelles communales. Le conseil a approuvé la signature d'une convention de mise à disposition et la signature d'une convention de servitude avec ENEDIS.

### **ENFANCE ET JEUNESSE**

#### **11- Vote des tarifs 2023 pour l'accueil de loisirs, le restaurant scolaire et l'accueil collectif des mineurs**

Au regard de la hausse constatée des coûts de fonctionnement des services enfance-jeunesse, le conseil municipal a décidé de faire évoluer les tarifs liés au service enfance-jeunesse, à savoir les ALSH, le restaurant scolaire et le MAJIC.

### **SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

#### **12- Vote des subventions 2023**

Le conseil municipal a approuvé les subventions accordées à la Régie personnalisée les 4 Saisons culturelles ainsi qu'aux associations.

#### **13- Vote des subventions au profit des associations partenaires des activités jeunesse et attribution de nouveaux critères**

Chaque année, l'accueil jeunes fait appel aux associations moulleronnaises volontaires pour proposer aux adhérents, la découverte et la pratique d'activités. Dans ce cadre, les associations qui se sont mobilisées reçoivent une participation financière de la commune sous forme de subventions et en fonction de critères établis. Le conseil municipal a approuvé les subventions 2023 en lien avec les activités proposées en 2022 et décidé de créer deux nouveaux critères supplémentaires.

#### **14- Vote de la charte sécurité routière en Vendée**

Après avoir été informé sur la réglementation de la police générale des débits de boissons, et plus particulièrement de l'arrêt de la vente d'alcool à 0 h 00 pour les manifestations soumises à autorisation de débit de boisson temporaire, principalement les manifestations associatives. Le conseil municipal a décidé de signer la charte départementale de partenariat pour prévenir des risques liés à l'alcoolisation excessive, renouvelant ainsi l'adhésion au dispositif par la délibération du 3 février 2020.

### **VIE MUNICIPALE**

#### **15- Etat annuel des indemnités des élus municipaux**

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été communiqué aux conseillers municipaux un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.